

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage **24.04.2024**

Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Biodiversität, Tierhaltung, -versuche und -schutz</b>
Akteure	<b>Verband für Jagd und Fischerei</b>
Prozessarten	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 – 01.01.2023</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Künzler, Johanna  
Schnyder, Sébastien  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Künzler, Johanna; Schnyder, Sébastien; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Biodiversität, Tierhaltung, -versuche und -schutz, Verband für Jagd und Fischerei, 2011 – 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Tierhaltung, -versuche und -schutz	1

## Abkürzungsverzeichnis

<b>UVEK</b>	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>BLV</b>	Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen
<hr/>	
<b>DETEC</b>	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>OSAV</b>	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Tierhaltung, -versuche und -schutz

VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBeschluss  
DATUM: 16.07.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le DETEC a mis en consultation une **révision de l'ordonnance sur la chasse** permettant de délivrer plus facilement un permis de tir afin de réguler l'ours, le lynx, le loup et le castor, notamment lors d'atteinte au rendement de la chasse, tout en maintenant la nécessité d'un accord de l'Office fédéral de l'environnement. Le texte prévoit encore de mettre sous protection totale la perdrix grise, interdit certaines méthodes de chasse, tout en autorisant la chasse au terrier à laquelle les associations de protection de l'environnement s'opposent, et impose aux cantons de créer des zones de tranquillité pour la faune sauvage. L'USP a estimé que le texte ne va pas assez loin dans le sens d'une régulation efficace des prédateurs et doute de la capacité de la Suisse d'héberger de grands carnassiers, la Fédération suisse de pêche a souhaité lutter plus efficacement contre les cormorans (voir ici), et les associations de protection de l'environnement ont estimé que l'ordonnance marque un retour à des pratiques du siècle passé.<sup>1</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 09.05.2012  
JOHANNA KÜNZLER

Eine Arbeitsgruppe, zusammengesetzt aus Vertretern des Bundesamts für Umwelt (Bafu), Pro Natura, des Jagdverbands Schweiz, WWF und Schafzüchtern hat im Mai nach zwei Jahren dauernden Gesprächen ein **Positionspapier zum Umgang mit Grossraubtieren** veröffentlicht. Darin bekennen sich die Teilnehmer zur friedlichen Koexistenz zwischen Mensch und frei lebenden Tieren wie Wolf, Luchs und Bär. Zugleich bekräftigen sie aber auch, dass der Abschuss von schadenstiften Einzeltieren möglich sein müsse, solange das Überleben des Bestandes gesichert sei. Die Medien kritisierten, dass das Papier nicht viel mehr sei als eine Absichtserklärung, künftig vermehrt das Gespräch zu suchen statt durch Polemik zu polarisieren.<sup>2</sup>

MOTION  
DATUM: 13.12.2021  
KAREL ZIEHLI

Matthias Aebscher (ps, BE) n'a eu aucun mal à trouver une majorité pour soutenir sa motion demandant une **interdiction d'importation de produits de la pelleterie issus de la maltraitance animale**. Ce n'est pas la première fois que les parlementaires s'écharpent sur une telle interdiction. Mais contrairement à la dernière discussion menée en 2019 peu avant le renouvellement du Parlement, un large front issu de l'ensemble des partis souhaite désormais interdire ces produits (144 voix contre 31 et 9 abstentions). Matthias Aebscher a rappelé les lacunes de la législation actuelle datant de 2013, qui aurait dû permettre d'endiguer les importations de fourrures issues d'animaux maltraités. La Suisse connaît, de plus, déjà de telles interdictions pour les produits dérivés du phoque et des peaux de chat et de chien, l'argument d'une plainte des pays lésés auprès de l'OMC ne tenant donc pas selon l'élu socialiste. Ce dernier pouvait compter sur le soutien de l'organisation Chasse Suisse pour qui l'importation de ces produits créé une concurrence déloyale vis-à-vis des produits de chasse suisses, issus principalement du renard roux. Les arguments du Conseil fédéral – plaident pour une poursuite et un renforcement des contrôles – n'auront pas suffi à faire rejeter le texte. Les médias se sont faits l'écho des faiblesses du système actuel. Ainsi, on apprenait que les contrôles en la matière menés par l'OSAV en 2020 ont révélé que 80 pour cent des déclarations étaient lacunaires, les producteurs pouvant simplement indiquer «inconnue», lorsque la provenance n'est pas connue.<sup>3</sup>

1) Presse du 20.4.11 (ordonnance); NZZ, 24.5.11 (chasse au terrier); Lib., 16.7.11 (ordonnance).

2) Presse vom 9.5.12.

3) AB NR, 2021, S.2546; AZ, 13.12., 14.12.21